



Air Transport of **Section II** Lithium Batteries



Vue d'ensemble du transport aérien des piles et batteries Lithium de la Section II

| | Conditionnement | N°ONU / Instruction d'emballage | Capacité batteries / Contenu de Lithium par batterie | Quantité max | Etiquette | Documentation | Mention réglementaire sur le bordereau | Code Option MD | Restrictions Compagnies aériennes |
|---|---|---|---|---|--------------------------------|--------------------------------|--|--|---|
| Batteries Lithium Ion | Batteries Seules RESTREINTES sur le réseau AIR TNT | UN 3480 PI 965 | ≤ 2.7 Wh | 2.5 kg net | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI 965 | HZ | OUI |
| | | | > 2.7 ≤ 20 Wh | pas plus de 8 piles | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI 965 | HZ | OUI |
| | | | > 2.7 ≤ 100 Wh | pas plus de 2 batteries | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI 965 | HZ | OUI |
| | Emballées avec un équipement | UN 3481 PI 966 ² | ≤ 20 Wh / Pile | 5 kg Net ¹ | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI 966 | LB | OUI |
| | | | ≤ 100 Wh / Batterie | 5 kg Net ¹ | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI 966 | LB | OUI |
| | Contenues dans un équipement | UN 3481 PI 967 ² | ≤ 20 Wh / Pile et plus de 4 piles | 5 kg Net ¹ | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI 967 | LB | OUI |
| | | | ≤ 100 Wh / Batterie et plus de 2 batteries | 5 kg Net ¹ | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI 967 | LB | OUI |
| | | | ≤ 20 Wh / Pile et pas plus de 4 piles | Max 4 piles installées dans un équipement par colis | Aucune | Aucune | Aucune | AUCUNE | Non |
| | | | ≤ 100 Wh / Batterie et pas plus de 2 batteries ³ | Max 2 batteries installées dans un équipement par colis | Aucune | Aucune | Aucune | AUCUNE | Non |
| | Lithium Métal Batteries | Batteries Seules RESTREINTES sur le réseau AIR TNT | UN 3090 PI 968 | ≤ 0.3 gr de lithium / Pile | 2.5 kg Net | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 968 | HZ |
| ≤ 0.3 gr de lithium / Batterie | | | | 2.5 kg Net | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 968 | HZ | OUI |
| > 0.3 ≤ 1 gr de lithium par Pile | | | | Pas plus de 8 piles | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 968 | HZ | OUI |
| > 0.3 ≤ 2 gr de lithium Par batterie | | | | Pas plus de 2 batteries | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 968 | HZ | OUI |
| Emballées avec un équipement | | UN 3091 PI 969 ² | ≤ 1 gr de lithium / Pile | 5 kg Net ¹ | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 969 | LB | OUI |
| | | | ≤ 2 gr de lithium / Batterie | 5 kg Net ¹ | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 969 | LB | OUI |
| Contenues dans un équipement | | UN 3091 PI 970 ² | ≤ 1 gr de lithium / Pile et plus de 4 piles | 5 kg Net ¹ | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 970 | LB | OUI |
| | | | ≤ 2 gr de lithium / Batterie et plus de 2 batteries | 5 kg Net | Etiquette batteries Lithium | Document Transport LB | Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI 970 | LB | OUI |
| | | | ≤ 1 gr de lithium / Pile et pas plus de 4 piles | Max 4 piles installées dans un équipement par colis | Aucune | Aucune | Aucune | AUCUNE | NO |
| | | | ≤ 2 gr de lithium / Batterie et pas plus de 2 batteries ³ | Max 2 batteries installées dans un équipement par colis | Aucune | Aucune | Aucune | AUCUNE | NO |

¹ Pour les batteries/piles emballées avec un équipement le nombre de pile ou batteries dans chaque colis ne doit pas dépasser le nombre nécessaire pour le fonctionnement plus 2.

² Aux fins de la présente instruction d'emballage « équipement » désigne l'appareil ou les appareils pour lesquels les piles au lithium ou batteries fournit une alimentation électrique pour son fonctionnement. Les périphériques tels que Powerbanks doivent être classés comme batteries et non comme les piles contenues dans l'équipement

³ Les expéditeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette exigence dès que possible, mais les envois de plus de deux colis peuvent continuer à être remis au transport jusqu'au 31 décembre 2016.

Pourquoi Matières Dangereuses?

- Les piles Lithium (ou batteries) qui sont utilisées pour alimenter une très grande variété de dispositifs électroniques sont considérées comme dangereuses en raison du fait qu'elles peuvent surchauffer et s'enflammer dans certaines conditions.

Quelles sont les règles applicables aux différents modes de transport?

- La 56^{ème} édition 201 de la réglementation IATA: Instructions d'emballage pertinentes de Section II

| Numéro ONU | Désignation exacte d'expédition | Instruction d'emballage |
|------------|---|-------------------------|
| UN3480 | Batteries au lithium ionique | 965 (section II) |
| UN3481 | Batteries au lithium ionique emballées avec un équipement | 966 (section II) |
| | Batteries au lithium ionique contenues dans un équipement | 967 (section II) |
| UN3090 | Batteries au lithium métal | 968 (section II) |
| UN3091 | Batteries au lithium métal emballées avec un équipement | 969 (section II) |
| | Batteries au lithium métal contenues dans un équipement | 970 (section II) |

Exigences générales pour les batteries Lithium Batteries selon le chapitre 3.9.2.6 IATA

Les Piles et batteries seules, contenues dans un équipement ou emballées avec un équipement, contenant du lithium sous quelque forme que ce soit, doivent être affectées à l'ONU 3090, ONU 3091, ONU 3480 ou 3481, selon le cas. Elles peuvent être transportées sous cette rubrique si elles satisfont aux dispositions suivantes :

- (a) Il a été démontré que le type de chaque pile ou batterie au lithium satisfait aux prescriptions de chaque épreuve de la sous-section 38.3 de la partie III du *manuel d'épreuve et de critères* de l'ONU. Les piles et batteries fabriquées d'après un type conforme aux exigences de la sous-section 38.3 dans la révision 3, modification 1 du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU ou modifications ultérieures s'appliquant à la date des essais peuvent continuer à être transportés; *Les types de pile et de batteries dont le type satisfait uniquement aux prescriptions de la révision 3 du manuel d'épreuves et de critères de l'ONU ne sont plus valides. Cependant, celles qui ont été fabriquées d'après ce type avant le 1er juillet 2003 peuvent continuer à transporter si toutes les autres prescriptions sont remplies.*

Note: Les batteries, incluant celles qui ont été ré usinées ou modifiées de quelque façon que ce soit, doivent être d'un type connu pour répondre aux prescriptions de chaque épreuve de la sous-section 38.3 de la partie III du *manuel d'épreuve et de critères* de l'ONU, peu importe si les piles qu'elles contiennent sont d'un type éprouvé.

- (b) Chaque piles ou batteries comporte un dispositif de protection contre les surpressions internes ou est conçue de manière à exclure tout éclatement violent dans les conditions normales de transport ;
- (c) Chaque piles ou batteries est munie d'un système efficace pour empêcher les courts circuits externes ;
- (d) Chaque batteries formées de piles ou de série de piles reliées en parallèles doit être munie de moyen efficaces pour arrêter les courant inverses ;
- (e) Les piles et batteries doivent être fabriquées conformément à un programme de gestion de la qualité qui doit comprendre les éléments suivants :
 1. Une description de la structure organisationnelle et des responsabilités du personnel en ce qui concerne la conception et la qualité du produit ;
 2. Les instructions qui seront utilisées pour les contrôles et les épreuves appropriées, le contrôle de la qualité, l'assurance qualité et le déroulement des opérations.
 3. Des contrôles des processus qui devraient inclure des activités pertinentes visant à prévenir et à détecter les défaillances au niveau des court-circuits internes lors de la fabrication des piles
 4. Des relevés d'évaluation de la qualité, tels que rapports de contrôle, données d'épreuve, données d'étalonnage et certificats. Les données d'épreuves doivent être conservées et communiquées à l'autorité compétentes sur demande ;
 5. La vérification par la direction de l'efficacité du programme de gestion de la qualité ;
 6. Une procédure de contrôle des documents et de leur révision ;
 7. Un moyen de contrôle des piles et des batteries non conforme au type ayant satisfait aux prescriptions des épreuves, tel que mentionné dans l'alinéa a)
 8. Des programmes de formations et des procédures de qualification destinées au personnel approprié et ;
 9. des procédures garantissant que le produit fini n'est pas endommagé.

Note :

Les programmes internes de gestion de la qualité peuvent être autorisés ; La certification par une tierce partie n'est pas requise, mais les procédures énoncées en 1 à 99 doivent être dûment enregistrées et identifiables. Un exemplaire du programme de gestion de la qualité doit être mis à disposition de l'autorité compétente sur demande.

Exigences générales pour les batteries au lithium selon les Instructions d'emballage

Quelles sont les exigences générales pour le transport de piles au lithium Section II?

appropriées :

- Les piles et les batteries identifiées par le fabricant comme défectueuses pour des raisons de sécurité, ou ayant été endommagées, ayant le potentiel pour produire une évolution dangereuse de chaleur, d'incendie ou de court-circuit sont interdites au transport (ex. celles renvoyées au fabricant pour des raisons de sécurité);
- Les déchets de piles au lithium et des piles au lithium expédiées pour recyclage ou élimination sont interdits au transport aérien, à moins d'une autorisation de l'autorité nationale compétente de l'État d'origine et de l'État de l'exploitant
- Les piles et batteries doivent être protégées de façon à éviter les court-circuits. Ceci inclut la protection contre le contact avec les matériaux conducteurs au sein du même emballage qui pourrait conduire à un court-circuit.
- L'équipement contenant des piles ou batteries;
 - Doit être équipé d'un moyen efficace de prévenir toute activation accidentelle;
 - Doit être emballé dans des emballages extérieurs rigide et robustes conformes à 5.0.2.4, 5.0.2.6.1 et 5.0.2.12.1 de la DGR IATA;
 - Doit être protégé contre tout déplacement à l'intérieur de l'emballage extérieur et doit être emballé de manière à éviter fonctionnement accidentel au cours du transport aérien
- Toute personne qui prépare ou présente les piles ou les batteries pour le transport doit recevoir des instructions adéquates concernant ces prescriptions, en rapport avec leurs responsabilités.

Quelles sont les limites de la capacité des piles / batterie?

| | Lithium Ionique Puissance en watt heures maximale | Lithium métal Quantité maximale de lithium |
|-----------|--|---|
| Piles | 20 Wh | 1 gramme |
| Batteries | 100 Wh | 2 grammes |

Comment dois-je emballer piles / batteries?

(PI 965 & 968)

Note Importante : TNT requièrent l'approbation des clients afin d'envoyer les batteries au lithium Un3480 et UN3090 seule dans le réseau aérien TNT.

- Les piles et batteries doivent être emballées dans des emballages intérieurs qui enveloppent complètement la pile ou la batterie, puis placées dans un emballage extérieur solide.
- Chaque colis doit pouvoir résister à une épreuve de chute de 1,2 m dans chaque orientation sans:
 - Dommages aux piles ou batteries qu'il contient;
 - Déplacement du contenu susceptible de permettre un contact entre batteries (ou plies) ;
 - Déversement du contenu.
- Piles et batteries doivent être emballées dans un emballage extérieur rigide et solide conformément aux chapitres 5.0.2.4, 5.0.2.6.1 et 5.0.2.12.1 de la réglementation IATA
- Quantités maximales: (Les piles / batteries spécifiées dans les lignes 2, 3 & 4 ne peuvent être combinées dans le même emballage)

| 1 | Contenu | Lithium Ion | Lithium métal | Nombre de piles / batteries | Quantité nette |
|---|-------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------|
| | Piles / Batteries | 2.7Wh ou moins | 0,3 g ou moins | pas de limite | 2.5 kg |
| | Piles | plus de 2.7Wh pas plus de 20WH | plus de 0,3 g pas plus de 1 g | 8 piles | n/a |
| | | plus de 2.7Wh pas plus de 100Wh | plus de 0,3 g pas plus de 2 g | 2 batteries | n/a |

Comment dois-je emballer piles / batteries qui sont emballées avec un équipement?

(PI 966 & 969)

- Les piles et batteries doivent être placées dans un emballage intérieur qui enveloppe complètement la pile ou la batterie, puis placés dans un emballage extérieur solide, ou alors placés avec l'équipement dans un emballage extérieur solide.
- L'équipement doit être protégé contre tout déplacement à l'intérieur de l'emballage extérieur et doit être équipé d'un moyen efficace de prévenir toute activation accidentelle.
- Le nombre maximal de batteries dans chaque emballage doit être le nombre minimum requis pour alimenter l'équipement plus deux batteries de rechanges.
- Chaque emballage des piles ou des batteries, ou bien l'emballage prêt au transport doit être capable de résister à une épreuve de chute de dans chaque orientation sans:
 - Dommages aux piles ou batteries qu'il contient;
 - Déplacement du contenu susceptible de permettre un contact entre batteries (ou piles) ;
 - Déversement du contenu.
- Quantité nette maximale de piles ou de batteries par colis: 5 kg.

Comment dois-je emballer piles / batteries qui sont contenues dans un équipement?

(PI 967 & 970)

- Aux fins de la présente instruction d'emballage « équipement » désigne l'appareil ou les appareils pour lesquels les piles au lithium ou batteries fournissent une alimentation électrique pour son fonctionnement. Les périphériques tels que Powerbanks doivent être classés comme batteries et non comme les piles contenues dans l'équipement
- L'équipement doit être emballé dans des emballages extérieurs rigides fabriqués dans un matériau adéquat d'une conception et résistance appropriées en relation avec la capacité de l'emballage et son utilisation prévue, à moins que la batterie dispose d'une protection équivalente à l'équipement dans lequel il est contenu.
- Les appareils en fonctionnement intentionnels tels que les étiquettes d'identification par radiofréquence (RFID), les montres et les enregistreurs de température qui sont incapables de provoquer un dégagement dangereux de chaleur peuvent être transportés. Lorsqu'ils sont actifs, ces appareils doivent satisfaire aux normes définies pour le rayonnement électromagnétique afin de s'assurer que le fonctionnement de l'appareil n'interfère pas avec les instruments de bord.
- Quantité nette maximale de piles ou de batteries par colis: 5 kg.

Quel type d'emballage extérieur utiliser ?

(all PIs)

- Seul les emballages suivant peuvent être utilisés :
 - o Fûts: Acier, Aluminium, contreplaqué, carton, Plastique, autre métal;
 - o Jerricans: Acier, Aluminium, Plastique
 - o caisses: Acier, Aluminium, bois, contreplaqué, bois reconstitué, Carton, Plastique, autre métal

Comment dois-je étiqueter / marquer les colis?



- Chaque colis doit être étiqueté avec une étiquette batterie au lithium complétée.
 - Cette étiquette doit contenir :
 - > L'indication "batterie au lithium ionique" « Lithium ion battery » ou "batterie au lithium métal" « Lithium metal battery »
 - > Un numéro de téléphone où de plus amples informations sur l'expédition peuvent être obtenues.
 - Spécificités de l'étiquette :
 - > Modèle : Voir exemple.
 - > Dimensions minimales : 120 x 110 mm
- L'information sur l'étiquette de manutention batterie au lithium doit être en anglais. Le libellé en anglais peut être complété par une traduction exacte dans une autre langue.
- Pour UN3090 – Lithium Metal Batteries l'étiquette Cargo Aircraft Only (CAO) est requise.
- L'étiquette / marquage n'est pas requis pour :
 - les colis contenant des piles des piles boutons installées dans un équipement (y compris les circuits imprimés) ; et
 - les colis contenant 4 piles ou 2 batteries (ou moins) contenues dans un équipement, où il n'y a pas plus de deux colis dans l'expédition.

Note:

Les expéditeurs doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette exigence dès que possible, mais les envois de plus de deux colis peuvent continuer à être remis au transport jusqu'au 31 décembre 2016

Dois-je fournir un document avec le colis?

- Chaque envoi LB, portant l'étiquette de manutention batterie au lithium doit être accompagné d'un document indiquant que:
 - > l'emballage contient des batteries / piles au lithium ionique / métal (selon le cas)
 - > le colis doit être manipulé avec soin et qu'un risque d'inflammabilité existe si l'emballage est endommagé
 - > des procédures spéciales doivent être suivies si l'emballage est endommagé, y compris une inspection et un réemballage si nécessaire
 - > un numéro de téléphone où appeler pour plus d'informations.
- La dernière page de ce document contient un modèle conforme à ces exigences «Engagement de l'expéditeur de Batteries au lithium Section II». L'utilisation de ce modèle est fortement recommandée, son contenu est requis pour l'acceptation par certaines compagnies aériennes commerciales. Les expéditeurs qui souhaitent utiliser leur propre document, doivent s'assurer qu'il contient tous les éléments du modèle fourni (y compris la déclaration de conformité) afin d'assurer le transit sans difficulté.
- Le document mentionné ci-dessus n'est pas requis si les colis contiennent moins de 4 piles ou 2 batteries continues dans un équipement.
- La déclaration de l'expéditeur Matières dangereuses n'est pas nécessaire

Comment dois-je remplir le Bordereau TNT (Lettre de Transport Aérien)?

- L'adresse d'enlèvement (4): doit contenir le numéro de téléphone de l'expéditeur
- Matières Dangereuses (7): la case «oui» doit être cochée
(n'est pas requis si les colis contiennent moins de 4 piles ou 2 batteries continues dans un équipement.)
- Pour chaque colis portant l'étiquette de manutention batterie au lithium, la «Description des marchandises» (10) ou "Instructions particulières" (9) doit contenir la mention (Selon le cas) :
"Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI#" (*)
"Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI#" (*)
 (*) Insérer l'instruction d'emballage de la réglementation adéquate et pour les UN 3090 « cargo aircraft only » ou « CAO »

Puis-je regrouper plusieurs colis contenant des batteries au lithium Section II en un seul envoi?

- Des colis individuellement conformes aux exigences peuvent être regroupés par l'expéditeur dans un suremballage.
- Un suremballage doit être marqué du mot « overpack » et étiqueté avec l'étiquette de manutention batterie au lithium à moins que les étiquettes sur les emballages individuels à l'intérieur du suremballage soient visibles ou que l'étiquette ne soit pas requise.

Comment la saisie doit elle être faite ?

- Pour les UN3481 et UN3091 le code option MD TNT LB doit être appliqué.
(n'est pas requis si les colis contiennent moins de 4 piles ou 2 batteries continues dans un équipement.)
- Pour les UN3480 and UN3090, le code produit TNT Special Services (S1EN, S48F, S87 ou S88) et l'Option Code HZ doivent être appliqués

Est-ce que toutes les compagnies aériennes acceptent les Batteries Lithium?

- En plus des réglementations, un certain nombre d'opérateurs aérien ont mis en place des restrictions propres sur le transport des batteries lithium sur leurs vols. Cela conduit à une interruption de service pour les colis stoppés par les compagnies aériennes ou les agents au sol.
- Pour plus d'informations sur les restrictions des compagnies aériennes commerciales pour les batteries au Lithium dans le réseau TNT, veuillez prendre contact avec le Customer Service TNT ou ;
- Le DGSA local.

Les conditions de transport pour les piles au lithium Section II par la route et / ou la mer diffèrent elles?

- Les exigences de transport pour la route / mer sont semblables, mais un peu moins restrictive
- Une expédition qui est conforme pour le transport aérien peut également être transportés par ROUTE / MER. Cependant une expédition qui est conforme par ROUTE / MER peut ne pas être en conformité avec la réglementation du transport aérien.
- Pour de plus amples informations sur les réglementations du transport par ROUTE / MER des piles/ batteries au lithium merci de vous référer aux réglementations applicables.

Est-ce que TNT accepte de transporter des piles au lithium qui sont au-dessus des limitations des piles au lithium Section II?

- Oui, TNT peut accepter ce type de transport, mais dans ce cas l'ensemble de la politique & des procédures matières dangereuses TNT s'appliquent à savoir :
 - Accepté de la part uniquement de clients approuvés (chaque expéditeur doit être spécifiquement approuvé par le HO)
 - Au départ, en transit et à destination de pays approuvés matières dangereuses uniquement.
 - Le code option HZ doit être utilisé
 - UN3090, Lithium Métal Batteries sont interdites dans le réseau TNT Air
- Ce qui précède s'applique à toutes les piles / batteries qui sont conformes aux exigences de la section 1 (IA et IB) des instructions d'emballage correspondante.

Où puis-je trouver plus d'informations?

- Dans la 56^{ème} édition de la réglementation du transport aérien IATA 2015.
- Dans la section DG de ExpressNet Global
- En contactant votre contact DGSA ou votre spécialiste MD certifié IATA cat. 6.

Shipper's Confirmation for Excepted Lithium Batteries Engagement de l'expéditeur de batteries lithium Section II

| | | |
|--|---|--|
| <p>DO NOT LOAD OR TRANSPORT THIS SHIPMENT IF THE PACKAGE IS DAMAGED</p> <ul style="list-style-type: none"> This package must be handled with care A flammability hazard exists if the package is damaged Special procedures should be followed in the event the package is damaged including inspection and repacking if necessary. | <p>ATTENTION – NE PAS CHARGER OU TRANSPORTER SI LE COLIS EST ENDOMMAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce colis doit être manipulé avec précaution un risque d'inflammabilité existe si le colis est endommagé Les procédures spéciales à suivre en cas de détérioration, incluant aussi l'inspection et le réemballage du colis si nécessaire | <p>TNT CONNOTE NUMBER: Numéro de bordereau TNT:</p> <hr/> <p>FOR ADDITIONAL INFORMATION, CALL POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES, APPELEZ:</p> <hr/> <p><small>Full telephone number including international dialling code Numéro complet incluant l'indicatif international</small></p> |
| <p>TRANSPORT BY: Mode de transport:</p> | <p>CONTENT INFORMATION: <small>(tick the relevant box)</small> INFORMATIONS SUR LE CONTENU: <small>(cocher la case correspondante)</small></p> | |
| <p>AIR AIR</p> | <p><input type="checkbox"/> UN3480, Lithium Ion Batteries in compliance with Section II of PI965 Batteries au Lithium Ionique en conformité avec la Section II de la PI965</p> <p><input type="checkbox"/> UN3481, Lithium Ion Batteries <u>Packed with</u> Equipment in compliance with Section II of PI966 Batteries au Lithium Ionique emballées avec un équipement en conformité avec la Section II de la PI966</p> <p><input type="checkbox"/> UN3481, Lithium Ion Batteries <u>Contained in</u> Equipment in compliance with Section II of PI967 Batteries au Lithium Ionique Contenues dans un équipement en conformité avec la Section II de la PI967</p> <p><input type="checkbox"/> UN3090, Lithium Metal Batteries in compliance with Section II of PI968 Batteries au Lithium Métal en conformité avec la Section II de la PI968</p> <p><input type="checkbox"/> UN3091, Lithium Metal Batteries <u>Packed with</u> Equipment in compliance with Section II of PI969 Batteries au Lithium Métal emballées avec un équipement en conformité avec la Section II de la PI969</p> <p><input type="checkbox"/> UN3091, Lithium Metal Batteries <u>Contained in</u> Equipment in compliance with Section II of PI970 Batteries au Lithium Métal contenues dans un équipement en conformité avec la Section II de la PI970</p> | |
| <p>ROAD and/or SEA <small>if applicable (*)</small></p> <p>ROUTE et/ou MER <small>Si applicable (*)</small></p> | <p><input type="checkbox"/> Lithium Ion Batteries “not restricted as per ADR/IMDG SP 188” Batteries au Lithium Ionique “Non réglementée selon la DS 188 ADR/IMDG”</p> <p><input type="checkbox"/> Lithium Metal Batteries “not restricted as per ADR/IMDG SP 188” Batteries au Lithium Métal “Non réglementée selon la DS 188 ADR/IMDG”</p> <p style="font-size: small; margin-top: 10px;">(*) Shipments that are compliant for Air transport (as above) are also compliant to SP188 of the ADR/IMDG. To be completed only in case the shipment is transported ONLY by road and/or sea. (* Les envois qui sont conformes au transport par Air (comme ci-dessus) sont également conformes à la disposition spéciale 188. A remplir uniquement dans le cas où l'envoi est transporté UNIQUEMENT par route et/ou Mer.</p> | |
| <p>Hereby I confirm that the shipment delivered to TNT Express containing above mentioned Lithium Batteries fully complies with the requirements of the relevant IATA DGR Packing Instructions and/or if applicable to ADR/IMDG Special Provision 188.</p> <p>Par la présente, je confirme que le colis remis à TNT express contenant les batteries au lithium mentionné ci-dessus, répond entièrement aux obligations réglementaires de l'instruction d'emballage IATA ou si applicable la disposition Spéciale 188 ADR/IMDG concernée.</p> | | |
| <p>DATE:</p> | <p>SHIPPER DETAILS: <small>(in block letters) / DETAIL EXPEDITEUR: <small>(en capitale)</small></small></p> <p><small>Company name (if applicable) Nom de Société (Si applicable)</small></p> | <p>COMPANY STAMP: <small>(if applicable) / CACHET DE LA SOCIETE: <small>(Si applicable)</small></small></p> |

Après avoir complété le document, merci de le plier et de l'insérer dans une pochette transparente, de façon à ce que l'information LB soit clairement visible sans avoir à ouvrir la pochette ou d'avoir à manipuler le document.

Ce modèle :

- Est conforme avec les exigences de documentation requise pour les piles et batteries au lithium excepté de la Section II des instructions d'emballages correspondantes à la 54^{ème} édition 2013 de la réglementation IATA
- Contient des informations additionnelles nécessaires à l'acceptation de batteries au lithium excepté sur certain vol commercial
- Doit être complété et signé par le client

Note: les clients souhaitant utiliser leurs propres documents, doit s'assurer que tous les éléments réglementaires de ce modèle sont bien repris (y compris la déclaration de conformité), afin d'assurer les meilleurs délais de traitement